Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- ZONISAMIDE 25 mg - ZONEGRAN 25 mg, géluleOuvrir la page de détail sur ce groupe générique

Composition en substances actives

Gélule (Composition pour une gélule)
> zonisamide 25 mg

Présentations

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 14 gélule(s)

Code CIP : 365 942-6 ou 34009 365 942 6 5
Déclaration de commercialisation : 16/01/2006
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 4,16 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 5,18 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 14 gélule(s) (Distributeur parallèle :BB PARMA s.r.l)

Code CIP : 495 027-6 ou 34009 495 027 6 9
Déclaration de commercialisation : 01/09/2011
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 3,97 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 4,99 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 19/07/2017Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 19/07/2017 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ZONEGRAN reste important dans les indications de l’AMM.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis

V (Inexistant)	Avis du 17/12/2014Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/12/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	ZONEGRAN n’apporte pas d’amélioration du service médicale rendu (ASMR V, inexistante) par rapport aux autres médicaments antiépileptiques utilisés en association dans le traitement des épilepsies partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les adolescents et les enfants à partir de 6 ans et aux posologies de l’AMM.
V (Inexistant)	Avis du 23/07/2014Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 23/07/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	La Commission considère que ZONEGRAN n’apporte pas d’amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) en monothérapie dans le traitement de l’épilepsie partielle avec ou sans généralisation secondaire chez l’adulte présentant une épilepsie nouvellement diagnostiquée.
V (Inexistant)	Avis du 16/11/2005Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 16/11/2005 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	ZONEGRAN est un moyen thérapeutique supplémentaire, en association à d’autres antiépileptiques, mais n’apporte pas d’amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la prise en charge des patients ayant des crises épileptiques partielles avec ou sans généralisation secondaire, compte tenu des données présentées dans le dossier.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : AMDIPHARM Ltd
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 108 803 6